



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
CORSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **DOSSIER DE PRESSE**



# Contrat de Ville de l'agglomération de Bastia

Comité de pilotage du 20 novembre 2020

**Point presse**

**Vendredi 20 novembre**

**16h00 Salons de la Préfecture**

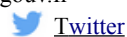
**Contact Presse**

Service Communication

☒ 20401 BASTIA CEDEX 9 ☎ 04.95.34.51.63 / 06.80.38.45.01

pref-communication@haute-corse.gouv.fr

site internet départemental : [www.haute-corse.gouv.fr](http://www.haute-corse.gouv.fr)



Twitter



Facebook

**Le contrat de ville** est un document qui permet d'articuler de façon cohérente les enjeux de cohésion sociale, de développement économique, de renouvellement urbain et de citoyenneté pour mobiliser autour d'un projet de territoire l'ensemble des politiques publiques de droit commun, d'éducation, de transports, de santé, d'emploi, de justice afin de garantir l'égalité d'accès des services aux publics pour les habitants des quartiers prioritaires.

Le Contrat de ville de l'agglomération de Bastia 2015-2020 a été prolongé jusqu'en 2022, par avenant du 12 février 2020.

### **Ordre du jour du comité restreint du 20 novembre 2020**

- Bilan sur le dispositif d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties :
- Programmation 2020 des actions du contrat de ville : présentation générale, bilan, perspectives 2021 ;

### **BILAN TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES**

Le dispositif de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) inscrit dans les contrats de ville prévoit un abattement de 30 % de la TFPB pour les bailleurs sociaux propriétaires de logement situés dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

Cet abattement doit permettre aux bailleurs sociaux de compenser les surcoûts de gestion liés aux besoins des QPV (qu'ils ne seraient pas en mesure d'absorber et qui pèseraient trop lourdement sur les charges des locataires).

En échange de cet abattement il a été introduit une obligation de performance pour les bailleurs, l'efficacité et l'efficience d'une telle mesure sont à rechercher par l'engagement des organismes HLM, dans une démarche reposant sur :

- un programme d'action articulé avec les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité portées par les collectivités
- un bilan annuel précis des actions réalisées
- l'implication des locataires dans le choix des actions et la mesure de la satisfaction.

Ces engagements des bailleurs sociaux se concrétisent par la signature d'une convention d'utilisation de l'abattement entre l'État, la commune de Bastia, la CAB, et les bailleurs.. Les actuelles conventions arrivant à échéance au 31/12/20, leur prolongation par avenant pour une durée de 2 ans sera envisagée à l'occasion du copil. Les programmes d'actions sont déclinés par QPV, conformément au cadre national, en tenant compte des orientations générales définies par les signataires de la convention.

## **L'Appel à Projet 2020**

L'appel à projet 2020 a été lancé par les 3 pilotes du Contrat de Ville (Ville, CAB et État) le 10 février 2020.

### **Orientations stratégiques :**

- Accompagnement des démarches et initiatives citoyennes,
- Soutien à l'activité de proximité et accompagnement vers l'emploi,
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement,
- Favoriser les relations humaines dans l'espace partagé,
- Favoriser l'autonomie,
- Favoriser l'accès physique ou numérique aux droits, favoriser l'accès à la culture, favoriser la réussite éducative et lutter contre l'échec scolaire, encourager la pratique du sport, lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité femmes/hommes.

### **Quelques chiffres :**

#### *Dossiers reçus :*

- ✓ 44 porteurs ont déposé au moins un projet, dont 7 nouvelles structures
- ✓ 116 projets, dont 20 nouveaux

#### *Dossiers retenus :*

- ✓ 106 actions retenues dont 12 nouvelles actions
- ✓ 42 porteurs de projets soutenus dont 5 nouveaux

### **Enveloppe financière :**

- Etat : 463 487 €
- Ville de Bastia : 306 965€ (hors PRE, et hors équipes)
- Communauté d'agglomération de Bastia : 151 283€

### **Pour un total de crédits spécifiques Contrat de Ville = 921 735 €**

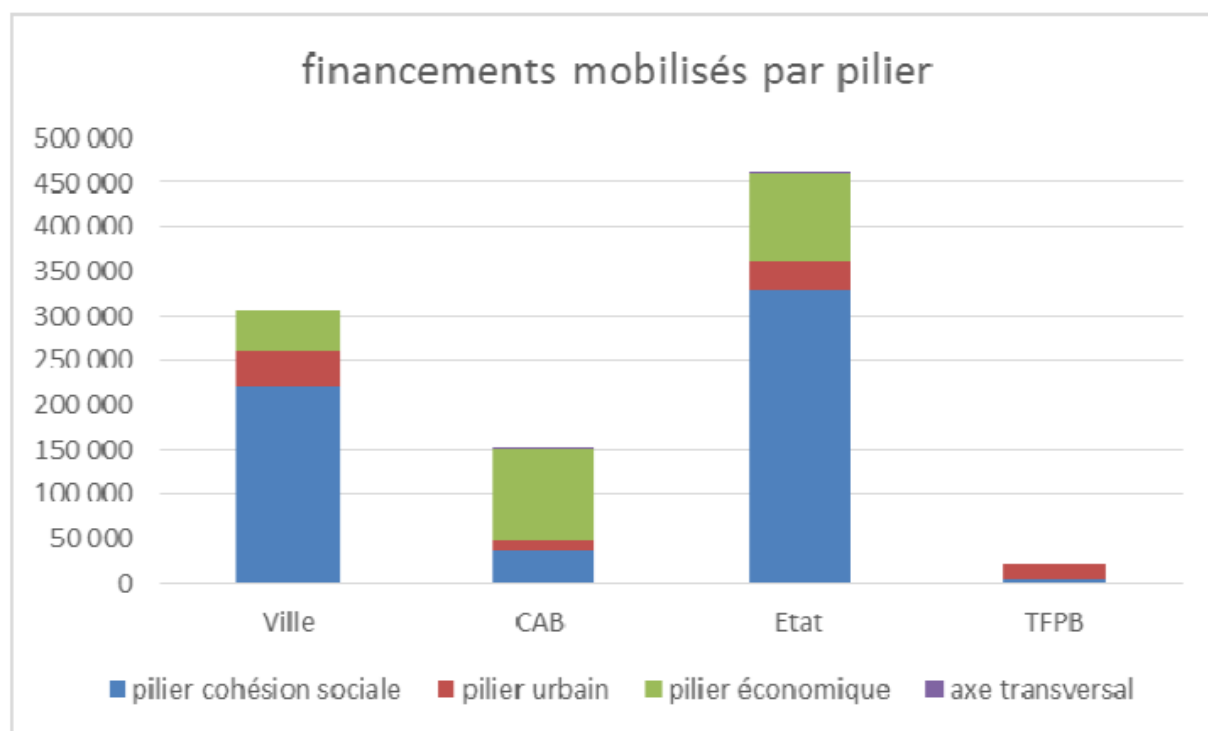
Tous les crédits de l'enveloppe réservée à l'Etat ont été engagés.

- ✓ 74,17 % sur le pilier cohésion sociale
- ✓ 18,68 % sur le pilier développement économique
- ✓ 6,08 % sur le pilier urbain

## La Programmation 2020

Cette année on peut constater une large majorité d'actions concernant le pilier cohésion sociale mais également un accroissement des actions sur le pilier développement économique

	nb actions	coût actions	subventions octroyées			
			Ville	CAB	Etat	TFPB
pilier cohésion sociale	72	1 374 505	220 640	35 800	330 287	4 000
pilier urbain	12	195 390	39 625	12 000	30 500	17 498
pilier économique	21	1 567 636	44 700	101 783	100 700	0
axe transversal	1	7 700	2 000	1 700	2 000	0
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>3 145 231</b>	<b>306 965</b>	<b>151 283</b>	<b>463 487</b>	<b>21 498</b>



## La programmation 2021

En raison de la crise sanitaire, plusieurs associations ont sollicité des reports pour les actions financées en 2020, en vue d'une réalisation au 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Afin que les bilans de ces actions puissent être présentés lors des demandes de renouvellement, le calendrier de l'appel à projets 2021 dont les priorités auront été définies à l'issue du présent comité pourrait être légèrement décalé aux alentours du 15 janvier 2021.